

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°228

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 15 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DUCATTEAU Sylvie, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Hana RABAH
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Sophie VALLY
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Madame Thérèse MBONDO

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Approbation et signature d'une convention attributive d'une subvention entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune d'Aubervilliers pour soutenir le dispositif d'accompagnement et d'hébergement des sortants de bidonville pour l'année 2017. Abrogation de la délibération n°178 du 20 septembre 2017.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée ;

Vu le marché public attribué le 26 octobre 2015 à l'association ALTERALIA concernant l'accompagnement des ménages situés 4 quai Gambetta ;

Vu la convention attributive d'une subvention pour 2017 et 2018 adoptée par la délibération n°178 en date du 20 septembre 2017 ;

Vu la convention attributive d'une subvention entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune d'Aubervilliers pour soutenir le dispositif d'accompagnement et d'hébergement des sortants de bidonville pour l'année 2017, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité d'accompagnement social et de relogement des ménages accueillis ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°178 en date du 20 septembre 2017 autorisant Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et à la Commune d'Aubervilliers affectée au fonctionnement de la structure d'hébergement et d'insertion de personnes marginalisées vivant en bidonvilles à Aubervilliers pour 2017 et 2018.

APPROUVE la convention attributive d'une subvention entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune d'Aubervilliers pour soutenir le dispositif d'accompagnement et d'hébergement des sortants de bidonville pour l'année 2017, telle que celle-ci figure annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DIT que le montant de la subvention est de 25 000 euros.

Reçu en préfecture le : 17/11/17

Publié le : 17/11/17

Certifie exécutoire : 17/11/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

